Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900710-20251218-CC_2025_12_175-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2025_12_175

Objet : Avenant n°2 à la convention quadripartite et quadriennale d'objectifs 2022-2025

LE JEUDI 18 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ALAIN Jacques, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DUFOUR Marie-Thérèse, FLOCHLAY Loïc, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BUREL Michèle (pouvoir à BUREL Michel), LE COZ Hervé (pouvoir à CARADEC Jean-Louis), PEREIRA Sandra (pouvoir à LE BLEIS Jean-François), PERON Sophie (pouvoir à KERLOCH Josiane), RONARC'H Philippe (pouvoir à LE GUELLEC Yves), VIVIEN Nelly (pouvoir à JONCOUR Martine).

Absents excusés : ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, LE GOFF Michèle.

Absents : DROGUET Cyril, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie.

Secrétaire de séance : KEREZEON Gilles.

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 29
Votants :
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Date de convocation et de publication : 12 décembre 2025

****

Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a signé une convention quadripartite et quadriennale d'objectifs avec l'association Dihun, le Conseil départemental et l'établissement public Culture Lab 29 (2022-2025). Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'un soutien à la mise en œuvre des activités d'enseignement artistique et de programmation de l'association sur le territoire.

En avril 2025, il a été proposé au Conseil Communautaire de modifier la participation financière de la communauté de communes inscrite dans la convention avec l'association Dihun par avenant financier, au vu du fonctionnement de l'association et de son absence de programmation pour la saison culturelle 2025-2026. Soit un montant corrigé de 121 207€ pour l'année 2025.
Toutefois, il avait été précisé que la communauté de communes soutiendrait financièrement l'association, sur les dépenses engagées, au titre de l'organisation de spectacles programmés au 1er semestre 2025.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900710-20251218-CC_2025_12_175-DE

Aussi, il vous est proposé d'autoriser la Présidente à signer un nouvel avenant financier (***Cf. annexe 11***) permettant le versement d'une subvention complémentaire de 5 238€, correspondant aux dépenses engagées par l'association DIHUN, relatives aux spectacles programmés et diffusés sur le 1er semestre 2025, inscrits à la saison culturelle 2024-2025.

Vu la convention quadriennale d'objectifs 2022-2025, signée entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, l'association Dihun, le Conseil départemental du Finistère et l'établissement public Culture Lab 29, pour la mise en œuvre des activités d'enseignement artistique et de programmation de l'association sur le territoire du Haut Pays Bigouden,

Vu la délibération n° CC_2025_04_055 du Conseil Communautaire en date du 3 avril 2025,

Considérant le reste à charge de 5 238€, correspondant aux dépenses engagées par l'association DIHUN, relatives aux spectacles diffusés sur le 1er semestre 2025, inscrits à la saison culturelle 2024-2025.

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- **Adopte les termes de l'avenant n°2,**
- **Autorise la Présidente à signer l'avenant n°2,**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025.**

Le secrétaire de séance,
KEREZEON Gilles.

La Présidente,
Josiane KERLOCH.